

Horaires + tarifs
HIVER
 Inscription 5 décembre

Formation



ACTIVITÉ	JOUR	HORAIRE	CODE	NB SEM	TARIF + TX	DATE DE DÉBUT	NOTES
Médaille de Bronze	Samedi	15h00 à 18h30	001	6	191,53 \$	13 janvier	Évaluation des styles de nages au premier cours
Croix de Bronze	Dimanche	15h00 à 18h30	001	7	191,53 \$	14 janvier	
Premiers Soins Général	Samedi Dimanche	8h30 à 17h00	001	1	129,09 \$	13 et 14 janvier	
Sauveteur National	Samedi	13h00 à 18h00	001	9	276,10 \$	20 janvier	
Requalification Sauveteur National	Vendredi	18h30 à 22h30	001	1	121,00 \$	23 février	
Moniteur en natation et sauvetage							voir page suivante

GRATUITÉ DES FORMATION POUR LES SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES

À la suite de l'annonce du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027, les frais des formations pour devenir sauveteur et moniteur en sauvetage/natation* sont subventionnés à partir de septembre 2022. Les manuels sont subventionnés, mais le matériel obligatoire pour les formations est aux frais du participant (ex : sifflet, masques de poche, etc. voir les détails sur le site Internet dans la section formation).

* L'étoile de bronze, moniteur aquaforme et les requalifications ne sont pas admissibles aux subventions.

STATIONNEMENT

P Vignette requise

Le stationnement du Collège Lionel-Groulx est réservé aux détenteurs de vignette, du lundi au vendredi, de 7h à 17h. En dehors de ces heures, ainsi qu'en tout temps les samedis et dimanches, aucune vignette n'est requise. Si vous êtes inscrits à une activité qui a lieu durant la journée la semaine et que vous désirez utiliser le stationnement du Collège, des vignettes sont disponibles au coût de 15\$, pour une durée de 5 mois, valide de septembre à janvier ou de février à juin. Adressez-vous au bureau d'accueil durant nos heures d'ouverture pour plus d'information.

REPRISE DE COURS | Il est impossible de reprendre un cours auquel un participant s'absente, peu importe le motif.

ACTIVITÉ	JOUR	HORAIRE	CODE	NB SEM	TARIF + TX	DATE DE DÉBUT	NOTES
Moniteur en natation	Samedi et dimanche	Samedi : 27 janvier 15h à 20h 10 février 9h à 14h15 24 février 13h à 18h15 Dimanche : 21 janvier 13h à 18h15 28 janvier 13h à 18h15 11 février 13h à 18h15 25 février 13h à 18h15	001	5	222,70 \$	21 janvier	1 ^{er} cours dimanche 21 janvier 13h à 18h15 Tous les cours ont un volet classe et un volet piscine L'horaire du volet stage sera déterminé avec la monitrice et les participants. <i>*Cours du 10 février reporté. Les cours du 24-25 février commenceront à 12h00.</i>
Moniteur en sauvetage Intensif	Vendredi Samedi Dimanche	8 mars 18h à 22h 9 mars 16h à 22h 10 mars 14h à 19h30	001	1	190,51 \$	8 mars	Prérequis : détenir le brevet Moniteur en natation (ou avoir réussi la formation se terminant le 25 février).
TREMPLEIN EMPLOI	Les participants âgés de 16 ans et détenant un brevet Sauveteur national qui souhaitent, au terme de leur formation de moniteur, occuper un emploi auront l'occasion de le faire. Tout au long de leur formation, ils auront également l'occasion d'effectuer des stages d'enseignement, tant dans des cours de natation que de sauvetage. Ils pourront même postuler pour effectuer des remplacements occasionnels rémunérés, afin de se perfectionner par la pratique et d'intégrer progressivement le marché du travail dans le domaine aquatique. Cette intégration sera encadrée et sur une base volontaire seulement.						

GRATUITÉ DES FORMATION POUR LES SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES

À la suite de l'annonce du [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027](#), les frais des formations pour devenir sauveteur et moniteur en sauvetage/natation* sont subventionnés à partir de septembre 2022. Les manuels sont subventionnés, mais le matériel obligatoire pour les formations est aux frais du participant (ex : sifflet, masques de poche, etc. voir les détails sur le site Internet dans la section formation).

* L'étoile de bronze, moniteur aquaforme et les requalifications ne sont pas admissibles aux subventions.

STATIONNEMENT

P Vignette requise

Le stationnement du Collège Lionel-Groulx est réservé aux détenteurs de vignette, du lundi au vendredi, de 7h à 17h. En dehors de ces heures, ainsi qu'en tout temps les samedis et dimanches, aucune vignette n'est requise. Si vous êtes inscrits à une activité qui a lieu durant la journée la semaine et que vous désirez utiliser le stationnement du Collège, des vignettes sont disponibles au coût de 15\$, pour une durée de 5 mois, valide de septembre à janvier ou de février à juin. Adressez-vous au bureau d'accueil durant nos heures d'ouverture pour plus d'information.

REPRISE DE COURS | Il est impossible de reprendre un cours auquel un participant s'absente, peu importe le motif.